

Institut de France  
Académie ~~Royale~~ des Beaux Arts



Paris, le 2 Mai, 1852

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie

Monsieur le Directeur et cher Cousin,

Je m'empresse de vous faire part de la décision que l'Académie a prise, dans sa séance d'hier, au sujet de votre proposition de décorer la grande salle de la Villa Médicis. Vous savez déjà, par ma dernière lettre, qu'une commission avait été nommée pour examiner cette proposition, et en faire l'objet d'un rapport, qui put servir de base à la discussion de l'Académie. Le rapport avait eu lieu à l'avant-dernière séance, et sa conclusion, tendant à reconnaître en principe, qu'il serait intéressant pour l'art et honorable pour la France de décorer la salle en question de la Villa Médicis, et de la décorer par la main de Punisumaires, appartenait pleinement à votre projet avec modification en un point, celui qui concernait l'encadrement du ~~travail~~ travail en la troisième année de



pensionnaires. La Commission n'aurait pas cru pou-  
 voir admettre cette disposition, qui eût contraint aux  
 résolutions de l'École, et elle avait proposé un autre mode  
 d'encadrement, qui aurait consisté en ce que le travail au-  
 rait été encadré par le pensionnaire, à l'expiration  
 de sa pension, lorsqu'il aurait rempli toutes ses obliga-  
 tions, au gré de l'Académie, et fait preuve de talent,  
 dans le cours de ses cinq années d'études. C'était sur  
 ces bases que se trouvait établie la discussion, dans  
 l'avant-dernière séance; et, comme la question  
 était des plus graves et des plus importantes, qui  
 méritent d'être à son examen, et que la discussion,  
 bien que déjà très-approfondie, ne lui paraissant  
 pas encore épuisée, l'Académie l'avait continuée  
 à la séance suivante, qui a eu lieu hier. À la  
 suite de nouveaux éclaircissements, qui ont été  
 apportés, à l'appui de ceux déjà donnés, l'Acade-  
 mie a reconnu que votre projet, bien qu'il méritât  
 en principe de toute son approbation, rencontrait  
 pourtant dans l'encadrement des difficultés qui lui  
 paraissaient insurmontables, et elle a décidé de

passer à l'ordre du jour sur votre proposition. Le  
 motif qui l'a fait tout déterminer, a été l'importan-  
 ce qu'il y avait à ne pas toucher aux règlements,  
 dont l'observation, nécessaire en tout temps, est  
 surtout indispensable aux écoles, où les institutions  
 sont menacées par l'esprit de changement, et où elles  
 ne doivent pas donner elles-mêmes l'exemple d'in-  
 novations qui pourraient être tournées contre elles.

Je m'empresse, Monsieur le Directeur et mes  
 Compagnons, de porter à votre connaissance cette déci-  
 sion de l'Académie, et je vous renouvelle à cette oc-  
 casion l'assurance de mon profond respect et de mon  
 dévoué  
 Raoul-Bonnet